



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU, TENUE AU SIEGE SOCIAL  
DE LA M.R.C. AU 630 RUE RICHELIEU, A BELOEIL, JEUDI LE  
5 NOVEMBRE 1992, A 21H00.

Étaient présents :

Monsieur Frédéric Trépanier, préfet  
Monsieur Pierre Beauregard, conseiller  
Monsieur Ferdinand Borremans, conseiller  
Monsieur Pierre Bourbonnais, conseiller  
Monsieur Roger Brouard, conseiller  
Monsieur Julien Bussière, conseiller  
Madame Christiane Chadwick, conseillère  
Monsieur Honorius Charbonneau, conseiller  
Monsieur Jean-Claude Beaudoin, conseiller suppléant  
Madame Louise Sénécal, conseillère suppléante  
Madame Renée Legendre, conseillère  
Monsieur Bertrand Poulin, conseiller  
Monsieur Rosaire St-Germain, conseiller  
Monsieur Wildor Vigeant, conseiller  
Monsieur Claude Voyer, conseiller

Étaient absents :

Monsieur Marcel Dulude, préfet suppléant (remplacé par  
monsieur Jean-Claude Beaudoin)  
Monsieur Bernard Gagnon, conseiller (remplacé par madame  
Louise Sénécal)

Monsieur Pierre Bélanger, secrétaire-trésorier, assis-  
tait également à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de l'avis de convocation
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du  
1<sup>er</sup> octobre 1992
3. Demandes d'avis : règlements d'emprunts
  - 3.1 Ville de Carignan : règlements numéros 213 et  
215
  - 3.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règle-  
ment numéro 1517
4. Modifications au Schéma d'Aménagement : projet de  
règlement numéro 14-4
5. Projet d'entente : Normand Bonneville
6. Firme d'évaluation foncière : municipalités du Code



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

7. C.L.S.C. : sous-régions socio-sanitaires
8. Correspondance
9. Bordereau des comptes à payer
10. Affaires publiques
11. Clôture de la séance

**POINT 1. CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

92-11-138

ATTENDU QU'il s'agit d'une séance extraordinaire du Conseil;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil sont présents ou qu'ils ont délégué un substitut

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard

ET RÉSOLU DE renoncer à l'avis de convocation, tel qu'expédié, sous pli recommandé, par le secrétaire-trésorier.

D'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier, en y ajoutant le point suivant :

3.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 866

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE 1er OCTOBRE 1992**

92-11-139

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 1992 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Monsieur Julien Bussière demande que, lorsqu'il y a un vote de pris sur une résolution, les noms de ceux qui ont voté en faveur de la résolution apparaissent au même titre que ceux qui ont voté contre la résolution.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

**POINT 3. DEMANDE D'AVIS : REGLEMENTS D'EMPRUNTS**

3.1 Ville de Carignan : règlements numéros 213 et 215

Règlement numéro 213 :

92-11-140

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 23 octobre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de pavage de rues existantes

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 213 de la ville de Carignan.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Règlement numéro 215 :

92-11-141

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 23 octobre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;



No de résolution  
ou annotation

92-11-141  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de pavage d'une rue existante

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 215 de la ville de Carignan.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3.2 Ville de Saint-Bruno-de-Montarville : règlement numéro 1517

92-11-142

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 26 octobre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur des travaux de réfection d'un déversoir de contrôle au lac du Moulin en zone de conservation

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais  
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard



No de résolution  
ou annotation

92-11-142  
(suite)

92-11-144

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 1517 de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3.3 Ville de Mont-Saint-Hilaire : règlement numéro 866

ATTENDU QU'en vertu de l'article 74 de la Loi 125, tout règlement d'emprunt d'une municipalité ayant pour objet l'exécution de travaux publics autres que des travaux de réfection, de correction ou de réparation d'immeubles en place doit être transmis dès son adoption au Conseil de la Municipalité régionale de comté pour qu'il donne son avis;

ATTENDU QUE la date de réception du règlement, par le secrétaire-trésorier de la M.R.C., est le 4 novembre 1992 et qu'une lettre a été envoyée à cet effet;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté doit transmettre un avis dans les trente (30) jours de la réception du règlement;

ATTENDU QUE l'avis du Conseil de la Municipalité régionale de comté doit porter sur l'opportunité du règlement d'emprunt, compte tenu des mesures de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt porte sur la réalisation de rue en périmètre urbain

EN CONSEQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Rosaire St-Germain  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu appuie le règlement numéro 866 de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 4. MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT : PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 14-4**

Le coordonnateur à l'aménagement présente aux membres du Conseil la teneur du projet de règlement numéro 14-4 qui modifie le Schéma d'Aménagement. Il présente également le contenu du document d'accompagnement. Le directeur général informe le Conseil que les municipalités ont quarante-cinq (45) jours pour donner leur avis sur le projet de règlement.

Suite à des échanges et discussions sur le sujet, les résolutions suivantes sont adoptées :



No de résolution  
ou annotation

92-11-143

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a adopté, par le règlement numéro 14, son Schéma d'Aménagement, et ce, en date du 5 mars 1987;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement a été amendé par les règlements numéros 14-1, 14-2 et 14-3 suite aux demandes du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE le Schéma d'Aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988;

ATTENDU QUE, conséquemment à l'élaboration du Schéma d'Aménagement, la M.R.C. en est venue à une entente avec la C.P.T.A.Q. relativement à la révision de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE suite à cette entente, le Gouvernement a adopté et fait publier le décret numéro 1013-92 relatif à la zone agricole permanente sur le territoire de notre M.R.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 69.4 de la Loi sur la protection du territoire agricole, la M.R.C. doit adopter les mesures nécessaires pour assurer la concordance des limites de la zone agricole prévues par le Schéma d'Aménagement avec celles de la zone révisée;

ATTENDU QU'une telle disposition implique également, pour notre M.R.C., une révision des affectations et d'autres dispositions particulières prévues au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE de ce fait, le Conseil de la M.R.C. a adopté la résolution numéro 92-10-123 portant sur une série de modifications à apporter au Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE conséquemment à cette résolution, le Conseil juge nécessaire d'amender son Schéma d'Aménagement afin de modifier les limites de la zone agricole permanente, certaines affectations et d'autres dispositions du Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE le Conseil est d'avis que le projet de règlement numéro 14-4, annexé à la présente résolution sous la cote A pour en faire partie intégrante comme s'il était ici tout au long reproduit, rencontre ses objectifs;

ATTENDU QUE le Conseil est également d'avis que le document, annexé à la présente résolution sous la cote B pour en faire partie intégrante comme s'il était ici tout au long reproduit, indique fidèlement la nature des modifications que chaque municipalité devra apporter à son plan et ses règlements d'urbanisme s'il y a lieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais



No de résolution  
ou annotation

92-11-143

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu adopte le projet de règlement numéro 14-4, annexé à la présente résolution sous la cote A.

QUE le Conseil adopte également le document qui indique la nature des modifications que chaque municipalité devra apporter, annexé à la présente résolution sous la cote B.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

92-11-145

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité régionale de comté doit tenir une assemblée publique relativement au projet de règlement modifiant le Schéma d'Aménagement;

ATTENDU QUE lors de la séance où le projet de règlement numéro 14-4, modifiant le Schéma d'Aménagement, a été adopté, aucun membre du Conseil n'a demandé à ce qu'une assemblée publique soit tenue sur le territoire de sa municipalité;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil d'une municipalité locale a vingt (20) jours, suite à la transmission du projet de règlement, pour demander à ce qu'une assemblée publique soit tenue sur son territoire;

ATTENDU QU'en vertu du même article, le Conseil de la M.R.C. peut déléguer au secrétaire-trésorier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de toute assemblée publique

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYÉ PAR Madame Louise Sénécal

ET RÉSOLU DE déléguer au secrétaire-trésorier de la M.R.C. le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de la ou des assemblée(s) publique(s) relativement au projet de règlement numéro 14-4 modifiant le Schéma d'Aménagement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

92-11-146

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté doit tenir au moins une assemblée publique eu égard au projet de règlement numéro 14-4;

ATTENDU QUE la municipalité régionale de comté tient cette assemblée publique par l'intermédiaire d'une commission, créée par le Conseil et présidée par le préfet



No de résolution  
ou annotation

92-11-146  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Beauregard  
APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Bourbonnais

ET RÉSOLU QUE la commission, responsable de la tenue de l'assemblée publique relative au projet de règlement numéro 14-4, soit et est composée de messieurs Marcel Dulude et Julien Bussière, présidée par monsieur Frédéric Trépanier préfet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 5. PROJET D'ENTENTE : NORMAND BONNEVILLE

92-11-147

ATTENDU QUE monsieur Normand Bonneville poursuit la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, la ville de Mont-Saint-Hilaire et monsieur Bernard Morel, fonctionnaire désigné, eu égard au refus d'émettre un permis de construction pour un immeuble construit sur le lot originaire 25-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Mont-Saint-Hilaire;

ATTENDU QUE dans son action, monsieur Bonneville plaide que le refus de lui émettre son permis de construction est illégal parce que le règlement sur lequel se fonde le fonctionnaire désigné est nul, illégal et ultra vires;

ATTENDU QUE monsieur Normand Bonneville réclame une somme de 480 000,00 \$ plus intérêts et frais;

ATTENDU QU'après discussions, entre les procureurs impliqués, un projet d'entente a été élaboré et que notre aviseur légal dans ce dossier, Me Carole Julien, en recommande l'acceptation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit projet d'entente et se déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Voyer  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans

ET RÉSOLU par le Conseil de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu D'autoriser le préfet, monsieur Frédéric Trépanier, à signer l'entente telle que soumise par notre aviseur légal, Me Carole Julien.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT 6. FIRME D'ÉVALUATION FONCIÈRE : MUNICIPALITÉS DU CODE

92-11-148

ATTENDU QUE la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu a compétence en matière d'évaluation foncière, et ce, pour les municipalités qui relèvent du Code municipal;





No de résolution  
ou annotation

92-11-148  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE le mandat avec la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés se termine le 31 décembre 1992;

ATTENDU QUE les secrétaires-trésoriers(ières) des municipalités concernées ont élaboré un nouveau projet de contrat, et ce, de concert avec le secrétaire-trésorier de la M.R.C.;

ATTENDU QUE les secrétaires-trésoriers(ières) recommandent au Conseil de soumettre le projet de contrat à la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés pour comparer leurs coûts à ceux des M.R.C. adjacentes;

ATTENDU QUE projet de contrat a été soumis à la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés qui nous a soumis des coûts;

ATTENDU QUE la M.R.C. a procédé à une étude comparative des coûts avec des M.R.C. voisines présentant des conditions semblables aux nôtres;

ATTENDU QUE les coûts soumis par la firme d'évaluateurs se comparaient avantageusement à ceux des autres M.R.C. étudiées;

ATTENDU QUE les municipalités ont pris connaissance de cette étude et se déclarent satisfaits;

ATTENDU QUE les municipalités sont aussi très satisfaites du travail et du service offerts par la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés

**EN CONSÉQUENCE**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant  
APPUYÉ PAR Monsieur Ferdinand Borremans**

**ET RÉSOLU DE retenir les services de la firme d'évaluateurs Leroux, Beaudry, Picard et Associés, et ce, pour un mandat de deux (2) ans avec une clause de reconduction d'un (1) an.**

**QUE les coûts inhérents à ces services soient et sont ceux soumis par la firme d'évaluateurs en y apportant toutefois certains ajustements.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**POINT 7. C.L.S.C. : SOUS-REGIONS SOCIO-SANITAIRES**

92-11-149

ATTENDU QUE le C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes sollicite l'appui du Conseil pour que ce dernier se retrouve dans une région socio-sanitaire autonome;



No de résolution  
ou annotation

92-11-149  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ATTENDU QUE de l'avis du président de la Régie des services de santé, présent à la séance, il n'est pas souhaitable que le C.L.S.C. se retrouve dans une région socio-sanitaire autonome;

ATTENDU QU'il y a lieu que la situation soit clarifiée entre le président du C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes et celui de la Régie des services de santé

**EN CONSÉQUENCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roger Brouard  
APPUYÉ PAR Monsieur Wildor Vigeant

ET RÉSOLU DE demander au président du C.L.S.C. de la Vallée des Patriotes de rencontrer le président de la Régie des services de santé afin de débattre du sujet.

QU'un rapport de cette rencontre soit acheminé au Conseil afin que celui-ci soit en mesure de prendre position.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 8. CORRESPONDANCE**

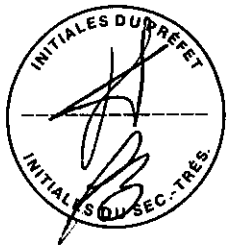
- 92-510 22-09-92 Lettre de MONSIEUR PATRICK LOVE, nous transmettant copies des documents remis à la C.P.T.A.Q. pour une demande de dézonage à Carignan.
- 92-511 22-09-92 Lettre de MONSIEUR HUBERT GAUTHIER, directeur général, CONSEIL DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE, concernant une consultation sur un projet de service régional de réponse téléphonique.
- 92-512 22-09-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant copie de la proposition de redressement et de validation d'actes transmises à la Paroisse de Saint-Charles pour opinion du Conseil.
- 92-513 22-09-92 Lettre de MONSIEUR MARIO PROVOST, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant un mémoire concernant les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-514 22-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, concernant une dérogation au R.C.I. à Chambly, construction d'une piscine hors terre et d'un patio au 1765 rue Bourgogne.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

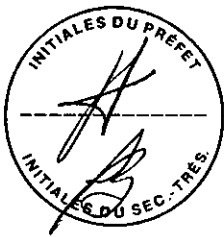
- 92-515 22-09-92 Lettre de MADAME SYLVIE LABRIE, directrice des opérations, SOCIÉTÉ POUR LE PROGRES DE LA MONTÉRÉGIE, nous demandant un bref historique sur notre comté pour un projet de mise en valeur de la région.
- 92-516 23-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN BEAUDIN, coordonnateur, SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC, nous mandatant pour la réalisation de dossiers d'adaptation de domicile.
- 92-517 23-09-92 Lettre de MADAME SYLVIE BURELLE, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARC-SUR-RICHELIEU, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-518 23-09-92 Lettre de MADAME CAROLE JUTRAS, directrice des services techniques, COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, nous transmettant copie de la carte de la zone agricole révisée pour notre M.R.C..
- 92-519 23-09-92 Lettre de MONSIEUR GHISLAIN RIVERAIN, ingénieur, BUREAU RÉGIONAL AGRICOLE SAINT-BRUNO, concernant les travaux sur les cours d'eau Ménard et branches.
- 92-520 24-09-92 Lettre de MONSIEUR GILLES BARRAS, président-directeur général, FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC, nous transmettant le troisième bilan des activités de la fondation.
- 92-521 24-09-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE LANDRY, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE McMASTERVILLE, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-522 24-09-92 Lettre de MADAME LISE LEDUC, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant un mémoire concernant les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-523 24-09-92 Lettre de MADAME JOANE SAULNIER, secrétaire-trésorière, M.R.C. HAUT-RICHELIEU, nous transmettant un projet de règlement #175 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 92-524 24-09-92 Lettre de MADAME YOLANDE CHARTRAND, directrice générale, TÉLÉVISION COMMUNAUTAIRE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU INC., nous demandant une résolution relativement à la nomination annuelle des délégués de notre M.R.C. au sein de leur Conseil d'administration.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

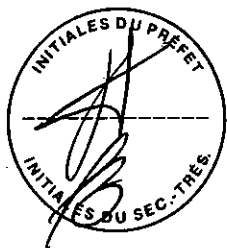
- 92-525 25-09-92 Lettre de MADAME LINDA GHANIMÉ, coordonnatrice, B.P.C. QUÉBEC, nous transmettant les résultats d'un sondage d'opinions.
- 92-526 25-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, concernant le dossier : Jacques Lasselle - travaux de remblai sur la rive et le littoral.
- 92-527 25-09-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant un mémoire concernant les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-528 25-09-92 Lettre de MADAME ESTELLE SIMARD, greffière, VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, nous transmettant une résolution approuvant le mémoire, réalisé par la M.R.C., sur les modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-529 25-09-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-530 25-09-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE PÉTRIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications.
- 92-531 25-09-92 Lettre de MONSIEUR ALAIN DELORME, urbaniste, LE GROUPE VIAU, nous transmettant les projets de règlements d'urbanisme de la ville de Beloeil afin que la M.R.C. fasse une analyse préliminaire.
- 92-532 25-09-92 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-533 25-09-92 Lettre de MONSIEUR BERTRAND POULIN, maire, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-534 25-09-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant deux (2) résolutions relatives au règlement d'emprunt #1253-92.
- 92-535 28-09-92 Lettre de MONSIEUR JOSEPH-HENRI PAGÉ, secrétaire-trésorier, VILLE D'OTTERBURN PARK, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

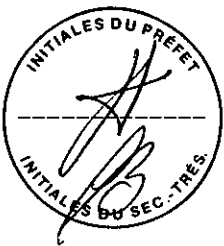
- 92-536 28-09-92 Lettre de MONSIEUR NORMAND BOLDUC, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, adressée à MONSIEUR PIERRE BOURBONNAIS, maire, VILLE DE CHAMBLY, concernant une demande de délai pour l'adoption de leurs règlements d'urbanisme.
- 92-537 28-09-92 Lettre de MADAME MONIQUE BEAUDRY, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant copie d'une résolution nommant un substitut au maire pour les séances du Conseil de la M.R.C..
- 92-538 29-09-92 Lettre de MONSIEUR JEAN BERGERON, directeur du service de la planification et du développement, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-539 29-09-92 Lettre de MONSIEUR MARIO LAFRAMBOISE, préfet, M.R.C. PAPINEAU, nous transmettant une résolution concernant une demande de statut quo au niveau du contenu obligatoire des schémas d'aménagement.
- 92-540 29-09-92 Lettre de Me ARMAND POUPART, avocat, POUPART & POUPART, concernant une dérogation au R.C.I. à Chambly, construction d'une piscine hors terre et d'un patio au 1765 rue Bourgogne.
- 92-541 30-09-92 Lettre de MONSIEUR ROBERT BEAUDRY, secrétaire-trésorier, LEROUX, BEAUDRY, PICARD ET ASSOCIÉS, nous transmettant un avis de motion autorisant madame Michèle Leroux à signer tous les documents relatifs au contrat d'évaluation pour la mise à jour des rôles d'évaluation des municipalités de la M.R.C..
- 92-542 30-09-92 Lettre de MONSIEUR YVES TREMBLAY, directeur par intérim, DÉPARTEMENT SANTÉ COMMUNAUTAIRE, nous demandant de les appuyer dans leur démarche afin de maintenir le statut quo quant aux heures de vente de produits alcoolisés.
- 92-543 01-10-92 Lettre de MONSIEUR MARIO PROVOST, inspecteur municipal, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU VILLAGE, nous transmettant une résolution adoptant le règlement de modification du plan d'urbanisme.



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-544 02-10-92 Lettre de Me CAROLE JULIEN, avocat, HÉBERT DENAULT AVOCATS, concernant le dossier : Normand Bonneville c. Mont-Saint-Hilaire et M.R.C..
- 92-545 02-10-92 Lettre de MADAME JACINTHE BURELLE, adjointe au service technique, MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL, nous transmettant une résolution nommant un substitut au fonctionnaire désigné aux séances du C.C.A..
- 92-546 05-10-92 Lettre de MONSIEUR ROBERT LEMIEUX, sous-ministre adjoint, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION, concernant la demande d'aide financière auprès du Ministère pour la réalisation des travaux de stabilisation des berges du cours d'eau Grand Ruisseau Beloeil.
- 92-547 05-10-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant une résolution ratifiant officiellement le mémoire concernant les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-548 05-10-92 Lettre de MADAME LINDA FLANAGAN, secrétaire-trésorière, MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE BROME, nous transmettant une résolution concernant la cotisation 1992 à la S.M.D..
- 92-549 07-10-92 Lettre de MADAME LINDA GHANIMÉ, coordonnatrice, BUREAU B.P.C., nous transmettant le rapport final portant sur la sélection, l'analyse comparative et les propositions d'emplacement pour l'élimination des B.P.C..
- 92-550 07-10-92 Lettre de MONSIEUR CHRISTIAN CLÉROUX, responsable de l'urbanisme, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-551 07-10-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL FABIEN, AGENCE DE DISTRIBUTION M. FABIEN INC., nous transmettant une offre de services dans le cadre du programme de cueillette de produits destinés au recyclage.
- 92-552 07-10-92 Lettre de MADAME ODETTE RENAUD, assistante-greffière, VILLE DE CHAMBLY, nous transmettant une résolution concernant la détermination des périmètres d'urbanisation.
- 92-553 08-10-92 Lettre de MONSIEUR YVON MARCIL, directeur des ateliers, INDUSTRIES PIEDMONT, nous demandant un certificat d'autorisation pour l'exploitation de l'usine.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-554 08-10-92 Lettre de la COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC, demandant l'avis de la M.R.C. pour une demande d'exclusion.
- 92-555 08-10-92 Lettre de MONSIEUR NORMAND LAVERGNE, citoyen de Carignan, concernant un droit commercial acquis en 1988 sur sa propriété.
- 92-556 09-10-92 Lettre de MONSIEUR BERTRAND GAUVIN, secrétaire-trésorier, MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU PAROISSE, nous transmettant un mémoire sur les demandes de modifications au Schéma d'Aménagement.
- 92-557 13-10-92 Lettre de MONSIEUR BENOIT LAPOINTE, inspecteur municipal, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copie du rapport d'inspection pour le dossier Jacques Lasselle.
- 92-558 13-10-92 Lettre de MADAME CELINE VERRET, secrétaire-trésorière adjointe, M.R.C. DE LAJEMMERAIS, nous transmettant copie du projet de règlement #63 modifiant leur schéma d'aménagement.
- 92-559 13-10-92 Lettres de MADAME CAROLINE POULIOT, notaire, COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC, accusant réception des certificats de conformité émis par la M.R.C..
- 92-560 13-10-92 Lettre de MONSIEUR JEAN GIRARD, greffier intérimaire, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, accusant réception du procès-verbal du 6 août 1992 de la M.R.C..
- 92-561 15-10-92 Lettre de MONSIEUR DANIEL DESROCHES, greffier, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant copie conforme du programme particulier d'urbanisme pour le vieux Beloeil.
- 92-562 15-10-92 Lettre de MONSIEUR PAUL LEDUC, président, SOCIÉTÉ MONTÉRÉGIENNE DE DÉVELOPPEMENT, invitant le secrétaire-trésorier à participer à une réunion de travail technique concernant la nouvelle stratégie gouvernementale en matière de développement régional.
- 92-563 16-10-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant une résolution nommant le nouveau représentant au sein du C.C.A..



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

- 92-564 16-10-92 Lettre de MONSIEUR PIERRE DIONNE, trésorier, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous demandant de leur fournir les chiffres approximatifs qu'ils doivent prévoir à leur budget.
- 92-565 16-10-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, nous transmettant copie d'une requête pour le dossier : Enseigne dérogatoire sise au 820 boul. Périgny.
- 92-566 16-10-92 Lettre de MONSIEUR ALAIN BEAUREGARD, secrétaire-trésorier, M.R.C. DES MAS-KOUTAINS, nous transmettant copies certifiées conformes des documents relatifs à la modification de leur schéma d'aménagement.
- 92-567 16-10-92 Lettre de MADAME LISE COTÉ, service de l'organisation municipale, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant le croquis corrigé représentant le redressement des limites territoriales entre Ste-Marie-Madeleine et St-Charles-sur-Richelieu Paroisse.
- 92-568 16-10-92 Lettre de MONSIEUR YVON DENAULT, avocat, HÉBERT DENAULT, nous transmettant une opinion juridique pour le temple du culte en zone agricole à Beloeil.
- 92-569 19-10-92 Lettre de MONSIEUR MICHEL MERLEAU, directeur général, VILLE DE CHAMBLY, concernant le document d'appel de propositions de services réalisé par le Comité technique pour la gestion des déchets.
- 92-570 20-10-92 Lettre de MADAME MONIQUE GAGNON-TREMBLAY, ministre, MINISTÈRE DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES ET DE L'IMMIGRATION, nous invitant à participer à une rencontre concernant les orientations du ministère en matière de régionalisation de l'immigration.
- 92-571 20-10-92 Lettre de MONSIEUR CLAUDE RYAN, ministre, MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, nous transmettant un chèque représentant une aide financière pour l'aménagement du territoire pour notre M.R.C. en 1992.
- 92-572 20-10-92 Lettre de MONSIEUR HENRI DUROCHER, directeur de la récupération et du recyclage, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, relativement au soutien technique d'un de leur professionnel dans le cadre d'un appel de proposition de services pour un plan d'action de gestion intégrée des déchets





No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu

- 92-573 22-10-92 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copies des règlements d'urbanisme pour fins d'enregistrement.
- 92-574 22-10-92 Lettre de MONSIEUR JACQUES DUPUIS, président du congrès 1993, U.M.Q., nous invitant à participer au 72<sup>e</sup> congrès de l'U.M.Q..
- 92-575 22-10-92 Lettre de MADAME MARYSE VERMETTE, secrétaire-trésorière, M.R.C. DE LAJEM-MERAIS, nous transmettant copie d'une résolution d'appui concernant des demandes d'intervention pour des travaux de drainage demeurées sans réponse depuis plus de deux ans.
- 92-576 22-10-92 Lettre de MONSIEUR M.W. PORTER, le secrétaire, LE RÉSEAU DES RIVIERES DU PATRIMOINE CANADIEN, nous transmettant un exemplaire du huitième rapport annuel sur le réseau des rivières du patrimoine canadien.
- 92-577 23-10-92 Lettre de MADAME ANDRÉE DAIGLE, greffière, VILLE DE CARIGNAN, nous transmettant copies de deux (2) règlements d'emprunts pour approbation du Conseil.
- 92-578 23-10-92 Lettre de MONSIEUR YVON PICOTTE, ministre, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PECHERIES ET DE L'ALIMENTATION, autorisant la prise en charge et le paiement pour des travaux de drainage projetés dans les branches 48, 49 et 52 du ruisseau Beloeil.
- 92-579 26-10-92 Lettre de MONSIEUR GABRIEL LESSARD, direction des communications, MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES, nous transmettant le document "Les ressources minérales essentielles au Québec moderne".
- 92-580 26-10-92 Lettre de Me CAROLE JULIEN, avocat, HÉBERT DENAULT, concernant la cause : Normand Bonneville c. Mont-Saint-Hilaire et la M.R.C..
- 92-581 26-10-92 Lettre de Me ARMAND POUPART JR., avocat, POUPART & POUPART, concernant la dérogation au R.C.I. à Chambly, construction d'une piscine hors terre et d'un patio au 1765 rue Bourgoigne.
- 92-582 26-10-92 Lettre de MADAME CHANTAL SAINTE-MARIE, greffière, VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, nous transmettant copie du règlement d'emprunt #1517 pour approbation du Conseil.



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

Publications du mois d'octobre 1992

Gazette officielle du Québec	no.40 16 septembre 1992
Chantier	vol.9, no.7 septembre 1992
La maîtrise de l'énergie	vol.7, no.3 septembre 1992
Bulletin municipal	vol.12, no.3 septembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.41 23 septembre 1992
L'action nationale	vol. LXXXII, no.9 novembre 1992
Gazette officielle du Québec	no.42 30 septembre 1992
Urba	vol.13, no.7 octobre 1992
Gazette officielle du Québec	no.43 7 octobre 1992
Affaires Montérégiennes	vol.5, no.4 novembre 1992
Municipalité	octobre 1992
Gazette officielle du Québec	no.44 14 octobre 1992

**POINT 9. BORDEREAU DES COMPTES A PAYER**

92-11-150

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Sénécal  
APPUYÉ PAR Monsieur Roger Brouard

ET RÉSOLU QUE le bordereau des comptes à payer #92-09 de chèque #4460 à chèque #4508 et chèque #S3353 à chèque #S3399 pour un montant total de 52 061,25 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**POINT 10. AFFAIRES PUBLIQUES**

Aucune intervention de la part de l'assistance.

**POINT 11. CLOTURE DE LA SEANCE**

92-11-151

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Christiane Chadwick  
APPUYÉ PAR Monsieur Bertrand Poulin



No de résolution  
ou annotation

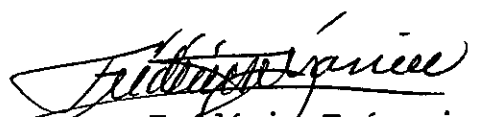
92-11-151  
(suite)

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

Il est 22 heures 55.

  
Pierre Bélanger  
secrétaire-trésorier

  
Frédéric Trépanier  
préfet



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
Régionale de Comté La Vallée-du-Richelieu**